

LE PROJET AURORE

Bien vivre ensemble, notre ambition pour demain !

La communauté de communes Entre Dore et Allier a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H), baptisé projet Aurore. C'est un document de planification et d'aménagement du territoire prenant en compte les enjeux communaux et intercommunaux. C'est pourquoi les 14 communes du territoire collaborent étroitement à sa réalisation ainsi que les habitants, pleinement associés à la démarche.



Le projet Aurore définit les grands objectifs en matière d'urbanisme, et concerne aussi beaucoup d'autres thématiques, qui font d'un territoire ce qu'il est et ce qu'il sera dans plusieurs années.

Le projet Aurore n'est donc pas seulement un outil qui fixe des règles en matière de construction, il vise à **définir un véritable projet de territoire** pour permettre **d'améliorer le cadre de vie** des habitants des 14 communes.

Il est important de prendre en compte les attentes des citoyens, usagers, salariés, commerçants et autres acteurs du territoire.

Vous êtes tous invités à donner votre avis dans le cadre de la concertation qui durera tout au long du projet.

J'habite la communauté de communes .

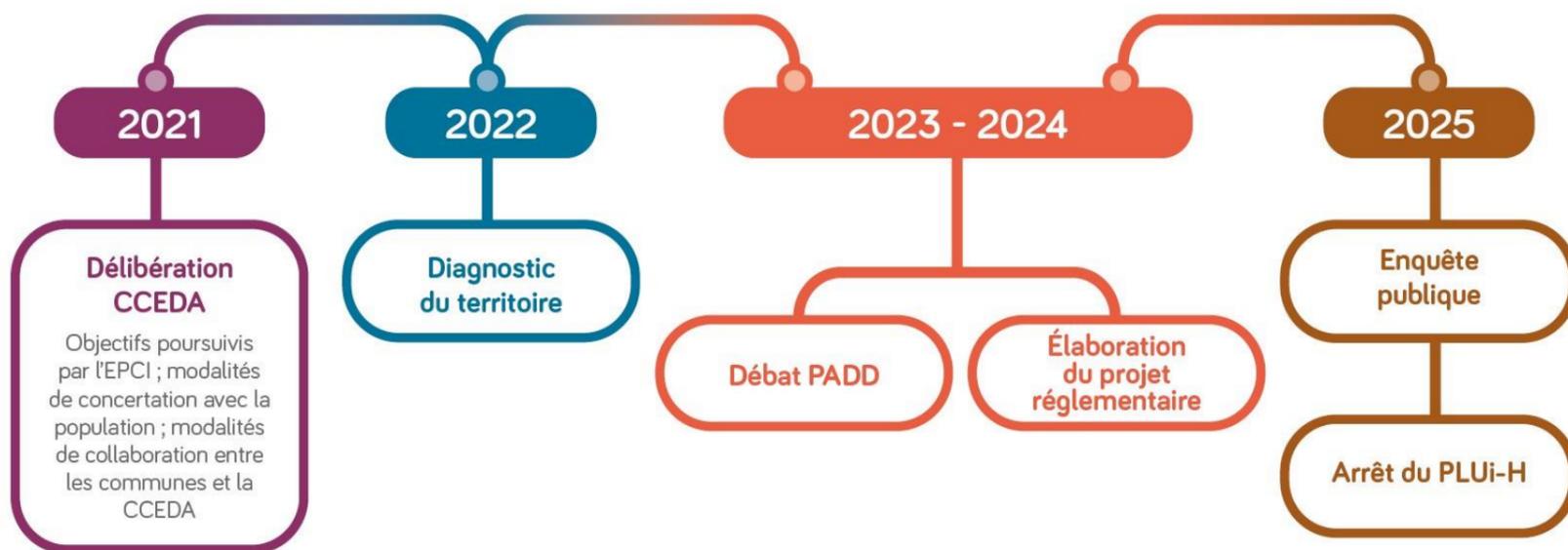
Je peux donner mon avis sur le projet Aurore tout au long de la concertation.

. Comment ?

- par courriel à cceda.urbanisme@gmail.com
- En renseignant le registre de consultation prévu à cet effet à la communauté de communes 29 avenue de Verdun à Lezoux ou dans l'espace dédié à la médiathèque à Lezoux ou dans ma mairie

Les étapes du projet AURORE

Bien vivre ensemble, notre ambition pour demain !



Quel contenu pour le PLUi-H ?

❑ Le rapport de présentation

Il comprend un diagnostic, une analyse de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et des orientations du projet Aurore.

❑ Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Il exprime une vision stratégique et politique du développement du territoire.

❑ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Elles visent à orienter et à réguler le développement urbain de certaines zones urbaines et à urbaniser.

❑ Le programme d'orientations et d'actions (POA)

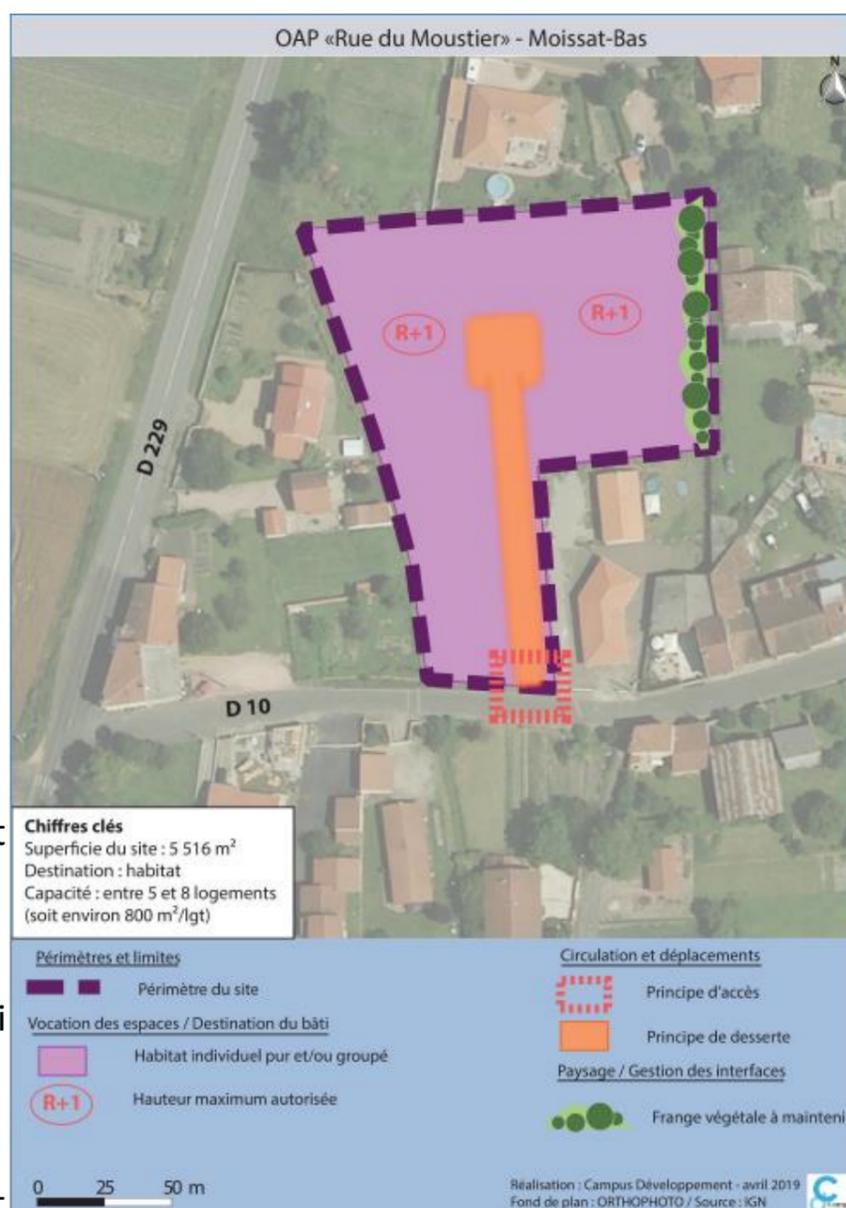
L'outil de mise en œuvre de la politique de l'habitat de la communauté de communes.

❑ Le règlement

Il est constitué d'un règlement écrit et graphique qui fixe les règles générales d'utilisations des sols.

❑ Les annexes

Elles ont une fonction d'information et comportent notamment les servitudes d'utilité publique.



Pourquoi le projet AURORE me concerne ?

Bien vivre ensemble, notre ambition pour demain !

Habitat



Proposer une offre de logements diversifiée selon les usages et modes d'habiter

Mobilité



Renforcer les liens entre développement urbain et mobilités

Economie



Renforcer l'attractivité du territoire, maintenir le tissu d'entreprises

Paysages



Préserver les qualités naturelles et paysagères du territoire

Equipements / Services



Proposer une offre d'équipements et de services de qualité

Agriculture



Préserver et valoriser l'activité agricole

Environnement



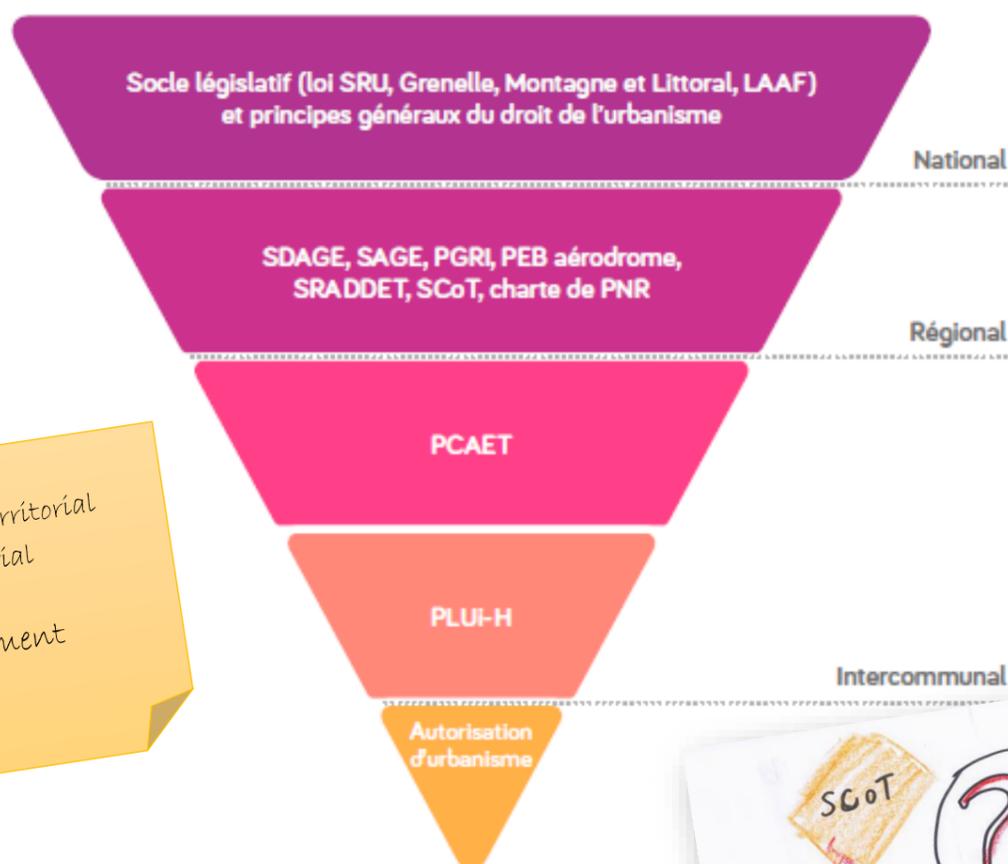
Préserver les milieux naturels et les richesses écologiques

Transition énergétique



Maîtriser la consommation d'énergies et promouvoir la production d'énergies renouvelables

Où se situe le PLUi-H dans le millefeuille des documents d'urbanisme ?



PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
 SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
 SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire



Foire aux questions

- **Pourquoi élaborer un PLUi-H ?**

Le PLUi-H permet de donner plus de force et de cohérence au projet de territoire de la communauté de communes Entre Dore et Allier dans une période de fortes mutations. Ce document permettra d'adapter les règles d'urbanisme aux nouveaux enjeux et au défi de l'adaptation au changement climatique.

- **Est-ce que la population est consultée?**

Oui, la consultation est obligatoire. Elle a d'ailleurs commencé lors d'ateliers les 21 et 22 mai à l'occasion de la tournée des tiers-lieux/ convention citoyenne pour le climat à la médiathèque. Chacun est invité à nous faire parvenir les informations ou remarques qu'il lui semblera utile afin de contribuer à la construction du projet Aurore.

- **Qui sera en charge de délivrance des permis de construire?**

Le maire reste compétent pour autoriser et signer les autorisations d'urbanisme.

- **Comment le PLUi-H agit sur la dimension humaine du territoire?**

En définissant les objectifs sur le nombre et le type de logements à construire, les équipements à réaliser, les lieux pour développer l'emploi, l'organisation de la ville, le projet Aurore constitue la cadre de l'action publique et des politiques sociales et économiques portées par la Communauté de communes.

Qui élabore le PLUI -Hou projet Aurore ?

Le PLUI-H est co-construit avec les élus, les partenaires institutionnels, les services de la Communauté de communes et les bureaux d'études spécialisés; ces-derniers assurent la rédaction des pièces du PLUi-H. Des temps de concertation/rencontre avec les habitants se dérouleront tout au long de la démarche.

- **Quel est le rôle de mon élu ?**

Les élus sont le socle du projet Aurore, ils sont force de proposition. Ils apportent leurs connaissances techniques, historiques et culturelles du territoire afin d'enrichir le projet commun. Se sont eux qui vont prendre les décisions importantes ensemble pour l'avenir du territoire.

- **Qui décide de classer un terrain en zone naturelle, agricole ou urbanisée ?**

Le classement d'un terrain est le fruit d'un travail partenarial entre le bureau d'études et les élus municipaux, tout en veillant à respecter le cadre réglementaire imposé par l'Etat. Le cas échéant, des arbitrages ponctuels pourront être effectués par la Communauté de communes.

Vous souhaitez nous faire part d'observations ou remarques pertinentes dans le cadre du projet Aurore. Vous en avez la possibilité soit :

- par courriel à cceda.urbanisme@gmail.com
- En renseignant le registre de consultation prévu à cet effet à la communauté de communes 29 avenue de Verdun à Lezoux ou dans votre mairie

L'exposition Sous vos yeux

La médiathèque Entre Dore et Allier accueille tout au long de l'année 2022 l'exposition « sous vos yeux ». Des photographies drones, cartes postales, photos du territoire nous sont déjà parvenues.

L'exposition illustre notre territoire à travers différentes thématiques : l'habitat, les bois et forêts, l'eau, le petit patrimoine, les centres-bourgs, ...



Appel à collecte

Vous souhaitez partager avec nous votre vision de votre commune, nous vous attendons !

Comment faire ?



- Un lieu, un paysage vous fascine, vous dérange ? Partagez avec nous votre photo, vidéo, témoignage audio.
- Vous avez une carte postale, une vieille photo, une illustration, scannez-là*

**Pas de scan, pas de de panique, les agents de la médiathèques seront à votre écoute*

À transmettre

Par courrier : sousvosyeux@gmail.com

Par dépôt dans votre mairie ou à la médiathèque rue du Docteur Grimaud Lezoux

Votre vision du territoire est essentielle pour construire le projet Aurore.

Des post-it sont à votre disposition afin d'annoter des idées, remarques lorsque vous regardez l'exposition.

APPEL À COLLECTE ENTRE DORE ET ALLIER

Sous vos yeux

PARTAGEZ VOTRE REGARD SUR NOTRE TERRITOIRE, HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, VOTRE VISION SERA NOTRE INSPIRATION !